






La formation santé sécurité et conditions de travail

POUR QUI ? – DURÉE – PRIX 2024

-  Représentants du personnel au CSE
Membres titulaires et suppléants
Aucun prérequis nécessaire
-  5 jours
-  410 €/net/jour/personne
Tarif groupe, nous consulter

CALENDRIER 2024

- 11 au 15/03/2024
- 03 au 07/06/2024
- 30/09 au 04/10/2024
- 09 au 13/12/2024

OBJECTIFS

- . Développer l'aptitude des représentants du personnel à déceler et à mesurer les risques professionnels et leur capacité d'analyse des conditions de travail
- . Les initier aux méthodes et procédés à mettre en œuvre pour prévenir les risques professionnels et améliorer les conditions de travail

JOURS 1 ET 2 - LE CADRE LEGAL DU CSE

JOUR 1 MATIN

- Tour de table
- Le fonctionnement du CSE : règlement intérieur, organisation interne, moyens matériels, réunions...
- Les missions générales du CSE

JOUR 1 APRES MIDI

- Les différentes attributions du CSE
- Focus sur les attributions du CSE en matière de santé au travail
- Les règles de l'information consultation du CSE en matière de santé au travail

JOUR 2 MATIN

- Les moyens d'action du CSE : la BDESE, le droit d'alerte, le recours aux experts, le crédit d'heure...

JOUR 2 APRES MIDI

- Le processus d'information-consultation du CSE sur les questions de santé-travail
- La commission santé sécurité et conditions de travail : composition, attributions, fonctionnement, moyens et lien avec le CSE et les représentants de proximité

JOURS 3 A 5 - SANTE, SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL : DE QUOI PARLE-T-ON ?

JOUR 3 MATIN

- Tour de table
- L'organisation du travail, les conditions de travail, et la santé au travail
- Le travail réel, le travail prescrit, l'activité, la tâche

JOUR 3 APRES MIDI

- Les notions de risques professionnels, de danger, de dommages et les facteurs de pénibilité

JOUR 4 MATIN

- Les principes de prévention et les obligations de l'employeur en cette matière

JOUR 4 APRES MIDI

- L'évaluation des risques, le document unique et le programme de prévention suite à la loi du 2 août 2021 portant sur le renforcement de la prévention de la santé au travail

JOUR 5 MATIN

- Les problématiques des accidents du travail et des maladies professionnelles : définir les notions, enquête, analyse et reconnaissance

JOUR 5 APRES MIDI

- La démarche du CSE : liens avec les salariés, le suivi des actions santé-travail et l'articulation avec les autres acteurs internes et externes de la santé au travail

Notre pédagogie

Nous pratiquons une pédagogie interactive, qui combine l'acquisition de repères théoriques et des exercices pratiques.

Toutes nos formations sont à jour des dernières évolutions législatives, règlementaires et jurisprudentielles. Un support de formation est remis aux stagiaires au cours de la session.

Au début de chaque module de la formation, nous procédons à un tour de table et au cours de la formation, nous évaluons l'acquisition des connaissances sous forme de quizz, QCM, cas pratique...

Nous recueillons vos appréciations au moyen d'une enquête de satisfaction au terme de la formation.

Nos intervenants

Nos intervenants, plus de 70 formatrices et formateurs, sont formés et supervisés. Leur expertise est reconnue dans leur domaine d'intervention. Ils sont médecins du travail, ergonomes, psychologues, sociologues, juristes, économistes, experts-comptables, inspecteurs du travail ou encore journalistes.

Tous connaissent votre contexte d'intervention. En fonction de vos besoins ils interviennent à tour de rôle pour vous permettre de croiser leurs savoirs et d'exercer plus efficacement votre rôle d'élu au CSE.



Nous faisons en sorte de rendre accessible nos formations aux personnes en situation de handicap. Nous contacter pour toute adaptation spécifique au 01 55 82 17 40

Que doit faire le stagiaire ?

1 - Demande de départ en formation.

Au moins 30 jours avant la date de départ en formation, envoyez à votre employeur, par courrier ou courriel, **vosre demande de départ en formation (ci-joint à télécharger)**

Modèle départ en formation à télécharger



2 - Bulletin d'inscription (ci-joint à télécharger)

Remplissez la partie haute du bulletin intitulée « **A renseigner par le stagiaire** » et transmettez-le à votre employeur.

A noter : Cette formation est intégralement prise en charge financièrement par ce dernier.

Bulletin d'inscription à télécharger



Que doit faire le CSE ou l'employeur ?

Il doit remplir la partie « **A renseigner par le financeur** » du bulletin d'inscription, sans oublier de mettre le cachet de la société. Il doit ensuite l'adresser dans les plus brefs délais à Emergences :

par mail (scan) à inscription@emergences.fr

ou par courrier à Emergences -261 rue de Paris - 93100 MONTREUIL

La réponse d'Emergences

A réception du bulletin d'inscription dûment complété, nous vous adressons par courriel la confirmation de votre inscription. Une convocation, accompagnée des modalités pratiques vous sera adressée avant le début de la formation. Nous adressons également au financeur une convention de formation.

Vous souhaitez réaliser la formation « sur mesure » pour un groupe, à une autre date, dans vos locaux... ?

Nous pouvons vous transmettre un devis personnalisé pour une formation aux dates et lieu de votre choix. Cette formation sera organisée sur mesure en fonction de vos priorités et de vos attentes.

Pour ces formations spécifiques n'hésitez-pas à nous contacter :

01 55 82 17 30 – info@emergences.fr



Siège : 261 rue de Paris
93556 MONTREUIL cedex